



Un as inédit de Tibère pour l'atelier de Rome (28-29 apr. J.-C.)

Jean-Marc Doyen

► To cite this version:

Jean-Marc Doyen. Un as inédit de Tibère pour l'atelier de Rome (28-29 apr. J.-C.). Bulletin du Cercle d'Études Numismatiques, 2013, 50 (3), pp.186-189. hal-04485473

HAL Id: hal-04485473

<https://hal.science/hal-04485473v1>

Submitted on 1 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

EXEMPLAIRE D'AUTEUR
BULLETIN
DU CERCLE D'ÉTUDES
NUMISMATIQUES

Volume 50 - N°3 - SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2013



BRUXELLES

SOUS LE RÈGNE DE TIBÈRE (14-37), la production monétaire est clairement séparée dans l'espace. Tandis que Lyon produit en abondance de l'or et de l'argent destinés à circuler dans l'ensemble de l'Empire^[1], Rome se cantonne dans la frappe de l'orichalque (*sesterii* et *dupondii*) et dans celle du cuivre (*asses*).

La production du bronze dans la capitale s'organise en trois phases chronologiques, qui se chevauchent partiellement.



Fig. 1 – As de Tibère daté TRIBVN POTEST XXIIII – American Numismatic Society^[2]

* Je remercie pour leur aide V. Geneviève et Chr. Lauwers.

[1] Deniers et *aurei* auxquels s'ajoutent de rarissimes *asses* et d'assez fréquents *quadrantes* : C.H.V. SUTHERLAND, *The Roman Imperial Coinage. Volume I. Revised edition. From 31 BC to AD 69*, London, 1984, nos 31-32 ; J.-B. GIARD, *Le monnayage de l'atelier de Lyon. Des origines au règne de Caligula* (43 av. J.-C. - 41 apr. J.-C.), Wetteren, 1983 (*Numismatique Romaine XIV*), p. 129, no 155 pour les *quadrantes* et M. AMANDRY, S. ESTIOT & G. GAUTIER, *Le monnayage de l'atelier de Lyon* (43 av. J.-C. - 41 apr. J.-C.). *Supplément II*, Wetteren, 2003 (*Numismatique Romaine XXI*), p. 19-20, no 154α et β.

[2] Inv. 1944.100.3986 : 11,22 g.

De 15/16 (TR POT XVII) à 22/23 (TR POT XXIIII, fig. 1), nous rencontrons des frappes au nom de Tibère ou de Drusus. Après une douzaine d'années d'interruption, ce monnayage reprend en 34/35 (TR POT XXXVI), pour s'achever en 36/37 (TR POT XXXIX), mais cette fois sans Drusus, mort le 14 septembre 23^[3]. L'hypothèse d'une continuation de la frappe des monnaies portant TR POT XXIIII au-delà de l'année 22/23, autrefois évoquée, a été depuis longtemps écartée par H. Sutherland, sur des bases quantitatives^[4].

Entre ces deux phases, mais débordant partiellement sur l'une comme sur l'autre, se place un groupe numériquement important, constitué par les émissions au nom du DIVVS AVGVSTVS PATER. Comme l'ont montré les analyses récentes de la composition de leur alliage, leur frappe débute dès 15/16 (RIC 70-73). Elle s'interrompt ensuite pendant six années, reprend de 22/23 à 30 (RIC 74-81), puis, après un nouvel arrêt, se prolonge entre 34 et 37 (RIC 82-83). Certaines de ces séries furent numériquement considérables : nous pensons par exemple aux *asses* du type PROVIDENT (RIC 81). Même si une partie de ces monnaies semble avoir fait l'objet de frappes décentralisées^[5], les quantités récoltées en Italie même montrent le dynamisme de l'atelier de Rome au cours des années 22/23-30.

Nous avons été intrigués par la monnaie suivante :

[3] D. KIENAST, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt, 2004³, p. 82.

[4] RIC 1², p. 88, note 6.

[5] J.-N. BARRANDON, A. SUSPÈNE & A. GAFIERO, Les émissions d'*as* au type *Divvs Avgvstvs Pater* frappées sous Tibère : l'apport des analyses à leur datation et à leur interprétation, *RN*, 2010, p. 149-173.



Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4

TIBÈRE, Rome, 28-29.

TICAESARDIVIAVGFAVGVSTIMPVIII

Tête laurée à g.

PONTIFMAXIMTRINVNPOTESPXXX
(sic !)

SC

As (cuivre rouge) : 10,39 g – ↑ – 29,0 mm. Patine verte brillante, fortement corrodée et éclatée au centre des deux faces (fig. 2).

Cohen^[6] – ; RIC I¹ – ; RIC I² – ; BMC^[7] – ; Kraay^[8] – ; HCC^[9] – ; BNCMER^[10] – ;

^[6] H. COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain communément appelées médailles impériales. Tome premier*, Paris, 1880.

^[7] H. MATTINGLY, *Coin of the Roman Empire in the British Museum. Volume I. Augustus to Vitellius*, London, 1923.

^[8] C.M. KRAAY, *Die Münzfunde von Vindonissa (bis Trajan)*, Basel, 1962 (Veröff. der Gesellschaft Pro Vindonissa, Band v).

^[9] A.S. ROBERTSON, *Roman Imperial coins in the Hunter coin cabinet. University of Glasgow. I. Augustus to Nerva*, Oxford, 1962.

^[10] J.-B. GIARD, *Catalogue des monnaies de l'empire romain. II. De Tibère à Néron*, Paris, 1988.

Saint-Léonard^[11] – ; American Numismatic Society^[12] – .

L'authenticité de cette monnaie ne fait aucun doute. De même, son caractère officiel ne paraît pas poser de problème, malgré la présence d'erreurs de poinçonnage de la légende de revers : le style du portrait est d'excellente facture (fig. 3) et la masse se place dans la norme établie par C.H.V. Sutherland^[13]. La taille réduite des lettres SC figurant au revers mérite d'être relevée. Sous Caligula, cette proportion semble caractéristique des ateliers impériaux décentralisés implantés en Gaule^[14]. Toutefois, on constate dans la capitale d'assez grandes variations dans la taille de ces lettres, et cela dès les émissions des *III viri monetales*^[15].

^[11] P.-A. BESOMBES, Le dépôt monétaire de 22.438 monnaies du gué de Saint-Léonard (commune de Mayenne), *Trésors Monétaires XXI*, 2003/2004.

^[12] Catalogue en ligne.

^[13] RIC I², p. 4, qui donne l'intervalle 9,5-12,0 g.

^[14] BESOMBES (*op. cit.* n. 11), p. 25.

^[15] C.H.V. SUTHERLAND & C.M. KRAAY, *Catalogue of the coins of the Roman Empire in*

Sur le plan purement physique, aucune trace de regravure n'est perceptible même si, apparemment, le *ductus* des lettres du revers, un peu trop rigide, laisse supposer que la légende a été quelque peu accentuée. L'hypothèse d'une véritable reprise de l'inscription peut du reste être écartée, car la place disponible avant et après le numéral ne permet aucune suppression de signes. De plus, l'espace entre les deux X extérieurs n'autorise entre eux qu'un seul chiffre, à savoir un I, un V ou un X. La forme XVX est impossible, la mention XIX n'est connue ni à Rome, ni à Lyon. Reste donc le XXX, du reste clairement lisible sur cet exemplaire (fig. 4). On peut rapprocher cette version précédemment inconnue de celle figurant au revers d'un *as* de Rome (?) du type suivant :

CAESARAVGVSTVS DIVI PATER
PATRIAE

Tête laurée à dr.

PONTIF MAXIM TRIBVN POTES TXXX
autour de SC

Cette pièce anormale figure dans le catalogue de H. Cohen^[16], qui cite comme seule référence l'ouvrage édité en 1752 par A. Morellius^[17]. Elle est considérée comme « purely apocryphal » par

the Ashmolean Museum. Part I. Augustus (c. 31 BC – AD 14), Oxford, 1975, pl. 14, n° 550 par exemple (sesterce de P. LICINIVS STOLO, type RIC 345). Mais il est vrai que nous nous situons là vers 17 av. J.-C. En revanche la même taille réduite figure au revers des *dupondii* de Caligula du type RIC 49 (par ex. RIC pl. 14, n° 49) qui ne semblent pas, eux, avoir connu une production décentralisée.

[16] Cohen², I, p. 93, n° 225.

[17] *Thesauri Morelliani continens XII. Priorum imperatorum Romanorum, a C. J. Caesare ad Domitianus...*, Amsterdam, 1752. Le même ouvrage citerait deux autres exemplaires, portant eux aussi des dates « impossibles », à savoir TRIBVN POTES TXXIX et XXXI.

H. Mattingly^[18] et formellement rejetée par C.H.V. Sutherland dans le *Roman Imperial Coinage*^[19]. Il est cependant remarquable que ce revers soit précisément – fautes non comprises – celui de notre exemplaire. Il est tout aussi curieux que cette « falsification » portant un droit d'Auguste, datée des années 7-8 (TR POT XXX), se place elle aussi au cours d'une longue interruption de la frappe du bronze dans la capitale. En effet, à part deux importantes émissions de *quadrantes* datées de 5 et 4 av. J.-C., les *asses*, et d'une manière générale les monnaies de bronze, ne sont plus émis dans la capitale entre 6 av. J.-C. (RIC 437-442) et 10-12 apr. J.-C. (RIC 469-471).

La nouvelle pièce de Tibère s'intègre parfaitement dans le canevas des émissions romaines des années 22/3 à 34. En effet, jusqu'à l'apparition de la mention TR POT XXIII, correspondant aux années 22/23, les *asses* de Tibère portent une tête nue de l'empereur. Lors de la reprise de la frappe en 34/35 (TR POT XXXVI), les effigies sont laurées.

On notera l'erreur de gravure au revers : TRINVN au lieu de TRIBVN et, apparemment, POTESP au lieu de POTES T (fig. 4).

De telles fautes apparaissent très régulièrement sur les bronzes officiels de ce règne. Le *Roman Imperial Coinage*^[19] relève par exemple ITR pour ITER. La Bibliothèque nationale de France conserve de son côté un exemplaire portant ITERO, toujours pour ITER (BNCMER 83). Un *as* d'Auguste frappé à Rome en 10-12 et conservé au Cabinet des Médailles de Bruxelles porte TRIBN pour

[18] BMC I, p. 50, note 275.

[19] RIC I², p. 78, note 271.

[20] RIC I², p. 97, note 45.

TRIBVN^[21] (fig. 5).



Fig. 5 – As d'Auguste (Rome, 10-12) à la légende fautive – Cabinet des Médailles de Bruxelles^[22]

Bien plus, un coin de Lyon, apparemment officiel et connu par six exemplaires, porte l'inavaisemblable titulature AVGVGVSTVS (*sic !*).

Les fautes sont donc particulièrement fréquentes au sein des productions légales du début du premier siècle après J.-C.

La nouvelle monnaie, acquise dans un lot chez un marchand de Turin, comprenait d'assez nombreux *asses* du type RIC 81, à la légende PROVIDENT AVG. Une provenance italienne est donc vraisemblable mais non assurée.

Cet *as* apparemment inédit – pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une accumulation d'erreurs de gravure – semble montrer qu'entre 22/23 et 34/35, l'atelier de Rome a émis quelques bronzes à l'effigie de l'empereur régnant, à côté des innombrables pièces célébrant Auguste *divus*^[23].

Briac MICHAUX – Relations entre les monnayages d'Iconium et d'Antioche de Pisidie émis pour Gordien III et Tranquilline

LE MONNAYAGE D'ICONIUM EN LYCAONIE émis durant le règne de Gordien III, après avoir été étudié par H. von Aulock et publié en 1976^[1] a longtemps été sous-estimé. Si l'ouvrage du grand numismate allemand est encore la meilleure référence, il est grand temps, au vu des monnaies apparues dans le commerce ces dix dernières années, de faire connaître cette évolution et les conclusions qu'il est possible d'en tirer.

H. von Aulock ne suggère pas d'année d'émission pour le monnayage d'Iconium. Cependant, le peu de monnaies connues et l'existence d'exemplaires au nom de Tranquilline démontrent que la frappe fut de courte durée et qu'elle se déroula après 241, année du mariage de Gordien et Tranquilline. Les revers symbolisant le départ en guerre contre les Perses sassanides confirment cette théorie.

La titulature de droit IMP CAES M ANT GORDIANVS AVG, spécifique des années 238-239, suggère néanmoins que l'émission de monnaies pour ces deux villes devrait être antérieure au mariage...

Comment peut-on expliquer cette contradiction ?

En comparant les émissions, nous relevons que si la période de production d'Iconium est très courte (tout au plus une cinquantaine de monnaies sont répertoriées), l'émission d'Antioche est très importante, avec près d'un millier

[21] La pièce est citée par le RIC sous le n° 471 note.

[22] Inv. VC 165 : 10,57 g – 27 mm. Je remercie Mme P. Ramakers pour la photographie.

[23] Sur la circulation monétaire sous Tibère, voir C. RODEWALD, *Money in the Age of Tiberius*, Manchester, 1976.

[1] H. VON AULOCK, *Münzen und Städte Lykaioniens*, Tübingen, 1976 (*Istambuler Mitteilungen*, Beiheft 16).